

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 62 (1936)
Heft: 14

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs

Prix du numéro :
75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organes de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE RÉDACTION. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève. — Secrétaire: EDM. EMMANUEL, ingénieur, à Genève. — Membres: Fribourg: MM. L. HERTLING, architecte; A. ROSSIER, ingénieur; Vaud: MM. C. BUTTICAZ, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; EPITAUX, architecte; E. JOST, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; Genève: MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. ODIER, architecte; CH. WEIBEL, architecte; Neuchâtel: MM. J. BÉGUIN, architecte; R. GUYE, ingénieur; A. MÉAN, ingénieur cantonal; E. PRINCE, architecte; Valais: MM. J. COUCHEPIN, ingénieur, à Martigny; HAENNY, ingénieur, à Sion.

RÉDACTION: H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires, LA TOUR-DE-PEILZ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BULLETIN TECHNIQUE

A. DOMMER, ingénieur, président; G. EPITAUX, architecte; M. IMER; E. SAVARY, ingénieur.

SOMMAIRE: Commission centrale pour la navigation du Rhin. — Etanchéité des ouvrages en béton et en maçonnerie: Généralités (suite et fin), par M. J. BOLOMEY, professeur à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. — Concours d'idées pour l'aménagement de la place de Vernier (suite et fin). — Perturbation de service dans l'Usine de l'Albula, 26 mars 1936, par L. DUBois, ingénieur. — Ecole d'ingénieurs de Lausanne: Doctorat ès sciences techniques. — Sociétés: Société suisse des ingénieurs et des architectes. — Possibilités de travail à l'étranger. — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — NOUVEAUTÉS. — INFORMATIONS.

COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Compte rendu de son activité en 1935.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Composition de la Commission. — La composition de la Commission n'a pas subi de modifications au cours de l'année 1935.

En conséquence, à la fin de l'année 1935, la composition de la Commission était la suivante:

Président: M. Jean Gout. — Commissaires: Allemagne: MM. Martius, Baur, Fuchs. — Belgique: MM. de Ruelle, Wœstyn. — France: MM. Albert Mahieu, Silvain Dreyfus, Basdevant, Herrenschmidt. — Grande-Bretagne: M. Keane. — Italie: M. le comte A. Martin-Franklin, M. Sinigaglia. — Pays-Bas: MM. Kröller, Schlingemann, Telders. — Suisse: MM. Hérold, J. Vallotton.

Le Secrétariat était composé à la fin de 1935 comme il suit: Secrétaire général: M. Hostie (Belge); Secrétaire général-adjoint: M. Charguéraud Hartmann (Français); Membres du secrétariat: MM. de l'Espinasse (Néerlandais), Roth (Allemand); Secrétaire-archiviste: M. Walther (Suisse).

Les Inspecteurs de la navigation étaient, à la fin de l'année: Pour le secteur suisse: M. Moor, ingénieur cantonal à Bâle; pour le secteur I A, frontière suisse à l'embouchure de la Lauter: M. Callet, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Strasbourg; pour le secteur I B, rive droite, km badois 182,070 (vis-à-vis de l'embouchure de la Lauter), à la frontière bado-hessoise: M. Bär, Oberregierungsbaudrat, à Mannheim; pour le secteur II, rive gauche: embouchure de la Lauter à l'embouchure de la Nahe; rive droite: frontière bado-hessoise au km prussien 27,4 en aval de Rüdesheim: M. Häusel, Oberregierungs- und Baurat, à Mayence; pour le secteur III, embouchure de la Nahe à la frontière germano-néerlandaise: M. Gellinsky, Oberbaurat, à Coblenze; pour le secteur IV, eaux néerlandaises: M. J.-F. Schönenfeld, ingénieur en chef, directeur du Rijkswaterstaat, à Arnhem.

Réunions de la Commission et des Comités. La Commission a tenu des réunions en mars, en juin-juillet et en novembre.

Le Comité chargé de préparer la révision du Règlement de police pour la navigation du Rhin s'est réuni en mai et en octobre (voir plus bas sous le titre: Questions nautiques). Des Comités se sont réunis à Bruxelles, en octobre, et à Berlin, également en octobre, en vue de la préparation des travaux de la Commission relatifs à la révision de la Convention de Mannheim; enfin un Comité d'experts en matière de statistiques, s'est réuni en novembre (voir plus bas sous le titre: Questions économiques).

ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne, largeur 47 mm.:

20 centimes.

Rabais pour annonces répétées.

Tarif spécial pour fractions de pages.

Régie des annonces:

ANNONCES SUISSES S. A.
8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)
Lausanne

Convention de Mannheim. La Convention de Mannheim n'a pas subi de modifications en 1935.

La Commission a repris dans sa session de mars 1935 les travaux de la révision de ladite Convention. Ces travaux ont été poursuivis pendant les sessions de juin-juillet et de novembre.

Règlements communs. Aucune modification n'a été apportée en 1935 aux règlements communs.

Rapport annuel de la Commission. Le Rapport annuel de la Commission pour l'année 1934 a été élaboré sous les auspices du Comité permanent, composé à la fin de l'année 1935, de MM. Baur (président), Herrenschmidt et Schlingemann (membres).

Conférences et réunions auxquelles la Commission a été représentée. La Commission a été représentée au XVI^e Congrès de l'Association internationale permanente des Congrès de Navigation (Bruxelles, septembre 1935); à la 29^e Assemblée générale de l'Association pour la navigation sur le Haut-Rhin (Rheinfelden, septembre 1935) et à la 19^e session de la Commission consultative et technique des communications et du transit de la Société des Nations (Genève, novembre 1935). La Commission n'a pas été en mesure de se faire représenter au Congrès de la Chambre de commerce internationale qui s'est tenu à Paris, du 24 au 29 juin, ce Congrès ayant coïncidé avec une réunion de la Commission.

QUESTIONS TECHNIQUES

Ponts de Strasbourg-Kehl et de Huningue. Dans sa session de novembre, la Commission a pris acte de la déclaration de la Délégation française suivant laquelle une convention réglant les conditions du relèvement des ponts de Strasbourg-Kehl et celles de la suppression du pont de chemin de fer de Huningue a été signée le 6 novembre 1934 par les plénipotentiaires de France et d'Allemagne. La Délégation française a exposé qu'en vue d'obtenir la ratification de cette convention par le Parlement, son Gouvernement a fait procéder à des études destinées à renseigner la Chambre des Députés et le Sénat sur le montant des crédits à ouvrir pour assurer l'exécution des travaux incombant à la France. Elle a fait savoir que ces études étaient presque terminées et que son Gouvernement serait prochainement à même de soumettre à la Chambre des Députés le projet de loi autorisant la ratification de la convention du 6 novembre 1934.

La Délégation allemande a déclaré que l'Allemagne était prête à ratifier ladite convention.

Construction d'un pont-route sur le Noord à Hendrik-Ido-Ambacht.

Saisie par le Gouvernement néerlandais du projet de construction d'un pont-route sur le Noord à Hendrik-Ido-Ambacht, la Commission a constaté que ce projet, ainsi que le mode d'exécution des travaux, offrent la garantie, conformément au protocole de clôture concernant l'article 30 de la Convention de Mannheim, que les